



Wallonie

Site consacré aux Fonds structurels



InFo FEDER

N° 6 – Mars 2012

Disponible sur europe.wallonie.be

EN BREF...



... Et pour vous montrer que ça bouge en Wallonie en ce début d'année 2012, découvrons ensemble, dans ce 6^{ème} numéro d'Info-Feder, des thématiques variées, enrichissantes et utiles pour tous.

Parce que le FEDER, c'est avant tout du concret, notre **FOCUS** s'attardera sur toutes **une série de réalisations qui viennent d'être inaugurées**.

Un peu particulier ce **BON A SAVOIR 2012** ! Deux sujets y sont traités : les **audits** réalisés par l'Autorité d'audit sur le DCFS et les dernières évolutions connues pour la **période de programmation 2014-2020**.

Dans notre **ZOOM ARRIERE**, revenons sur le **3^{ème} séminaire organisé par le DCFS** sur « Les projets de recherche, de stimulation de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle cofinancés par le FEDER : moteurs de développement socio-économique de la Wallonie » du 05 octobre 2011.

Faisons aussi un **ARRET SUR IMAGE** sur le **projet « énergie » mené par la Ville de Mouscron** et la pose de panneaux thermiques et photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal.

Enfin, quelques **news du DCFS** : un nouveau canal d'information vous est offert, **l'Info-Feder Flash** et un **sondage éclair** pour en savoir plus sur vos besoins en information.

Bonne lecture !

FOCUS

Qui dit inauguration dit clôture !

La programmation FEDER 2007-2013 avance à grands pas et certains projets ou portefeuilles de projets arrivent déjà à leur terme. Prenons le temps d'explorer les inaugurations qui ont déjà eu lieu et de dresser un portrait de ces projets qui avancent...

Inaugurés avec des bulles...

Depuis quelques temps, les inaugurations de bâtiments et d'équipements cofinancés dans le cadre des programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » se suivent et se multiplient.

Les résultats concrets deviennent de plus en plus visibles et méritent leur place au cœur de cet Info-Feder.

Le premier parc scientifique de la Province du Luxembourg a été inauguré le 10 février dernier. Cette journée a aussi été l'occasion de donner le premier « coup de pelle » pour le bâtiment **NOVALIS**. Ce zoning se situe à Marche-en-Famenne et représente le 7^{ème} parc scientifique de Wallonie. Il s'étend sur 10ha et est géré par l'intercommunale luxembourgeoise Idelux. En termes de partenariats, signalons que ce parc scientifique est le fruit d'une collaboration entre Idelux et le CER Groupe, centre de recherche agréé déjà basé à Marche et qui pourra bénéficier des nouvelles infrastructures.



Les **Centres de Technologies Avancées** (CTA) des différents réseaux d'enseignement sont des centres de formation attachés à un établissement d'enseignement secondaire qualifiant. Ils sont fréquentés par les étudiants du secondaire de plein exercice et en alternance de tout établissement qui en fait la demande, par les étudiants du supérieur non universitaire et de promotion sociale ainsi que par les travailleurs en formation continue ou demandeurs d'emploi.

Deux CTA ont déjà été inaugurés :

- ➔ Le **CTA en Domotique et Immotique** du Collège technique des « Aumôniers du travail » de Charleroi le 20 janvier dernier.



➔ Le **CTA en Mécanique Appliquée** de l'Université du Travail de Charleroi le 15 février dernier.

Un exemple concret de redynamisation urbaine : l'inauguration du **passage sous voies à Seraing**, qui s'inscrit dans le portefeuille de projets « Requalification urbaine de la vallée sérésienne », a eu lieu le 28 novembre 2011. Le principe était d'agrandir le souterrain existant en construisant un nouveau passage sous voies plus large, limité au minimum nécessaire pour les voies ferrées et accessible par de larges escaliers. Le sentiment de traversée sécurisante favorise ainsi la mobilité dans le quartier et améliore les liaisons entre quartiers.



Le Centre de compétence des métiers de bouche « **Epicuris** » de Villers-le-Bouillet, soutenu par le FEDER et la Wallonie dans le cadre des infrastructures d'appui en matière de formation qualifiante, a été inauguré le 22 novembre 2011. Cette extension de l'infrastructure existante a permis la création de 2 nouvelles salles de cours, d'une zone de démonstration, d'une salle de dégustation, etc.



Le **Centre de Microscopie et d'Imagerie Moléculaire** (CMMI) a franchi une nouvelle étape le 15 novembre 2011 lors de son inauguration au sein du Biopark de Gosselies. Fruit d'une collaboration entre l'**ULB** et l'**UMons**, au sein du portefeuille de projets FEDER Hainaut-BIOMED, cet outil est un des seuls centres en Europe à pouvoir offrir à ses partenaires la possibilité d'une analyse de la molécule à l'animal à partir de plusieurs technologies centralisées en un lieu unique.



Le 7 octobre 2011, a été inaugurée la **plateforme multimodale de Garocentre**, à l'initiative du Port Autonome du Centre et de l'Ouest. Cette plateforme vient compléter l'infrastructure existante de Garocentre en développant la trimodalité (eau, rail, route) et en pérennisant les investissements déjà réalisés par une amélioration de l'accessibilité à des terrains industriels contigus.



Le 6 octobre 2011, la **SPI** inaugurerait un nouvel Espace Entreprises sur le parking du CHU de Liège au Sart Tilman. Il s'agit du **bâtiment d'accueil du GiGA** (Groupe Interdisciplinaire de Génoprotéomique Appliquée) destiné aux entreprises spécialisées dans le domaine des biotechnologies. Cofinancé au travers des mesures de valorisation des centres de recherche, des centres de compétence et des infrastructures d'accueil structurantes, cet outil vient renforcer la position du pôle CHU-GIGA-ULg en tant qu'acteur majeur de la santé, de l'innovation et de la recherche médicale.



La Ville de Tournai a inauguré le 7 mai 2011 son **quai des Salines** après 16 mois de travaux. Premier chantier achevé dans le cadre de la revitalisation intégrée du cœur de ville de Tournai, ce quai est destiné à la flânerie, la méditation et est déjà bien fréquenté par les étudiants et les promeneurs amateurs de RAVeL.



Negundo Innovation Center de Tournai a été inauguré le 24 juin 2010. A l'initiative de l'Intercommunale Ideta, ce centre d'innovation propose la location pour les PME de bureaux équipés et meublés, dans un complexe moderne et respectueux de l'environnement.



Poursuivant le même objectif que Negundo, le **Centre d'innovation « La Lanterne »** d'Enghien a été inauguré le 8 septembre 2010. Ideta, à nouveau à la manœuvre, a créé ce centre d'innovation à l'entrée du Parc scientifique Qualitis.



Par ce tour d'horizons des différents projets qui se concrétisent, nous souhaitons non seulement vous faire découvrir les projets cofinancés par le FEDER, mais aussi vous montrer qu'il est possible de mener à bien de beaux projets, et ce, au bénéfice de la Wallonie.

Le site « plushaut.be » constitue une autre source d'informations sur l'évolution des projets cofinancés que vous pouvez consulter, voire alimenter si vous êtes responsable d'un projet en contactant plushaut@expansion.be.

BON A SAVOIR

Parce que nous sommes tous susceptibles d'être contrôlés...

Suivons la volonté européenne d'informer les bénéficiaires des contrôles existants. Conscientisons aussi nos lecteurs sur le fait que les audits, les contrôles et les règles à respecter s'appliquent à tout le monde, sans exception. Les bénéficiaires de subventions ne sont pas les seuls à devoir s'y conformer, à être évalués ou audités.

L'autorité de gestion, l'autorité de certification (voir Info-Feder n°3), l'autorité d'audit et la Commission européenne contrôlent mais sont également contrôlés.

Il sera question ici des audits réalisés par l'autorité d'audit sur l'autorité de gestion.

Nous vous en parlions déjà dans notre Info-Feder n°2 mais un petit rappel ne fait pas de tort. Replaçons donc l'autorité d'audit, dont la mission a été confiée à la Cellule d'Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF), dans son contexte.

De manière transversale, l'autorité d'audit réalise des **audits systèmes** liés aux rôles des différentes administrations concernées et aux différentes étapes de la gestion et du contrôle des dossiers cofinancés. Il s'agit de vérifier le fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle du programme opérationnel.

Elle est aussi chargée d'effectuer des **tests de corroboration** des opérations (projets) qu'elle organise et coordonne, en collaboration avec la Direction de l'Audit des Fonds européens (DAFE), sur base d'un échantillon de projets. Pour l'autorité d'audit, il s'agit de contrôles dits de deuxième niveau destinés à obtenir une assurance que le système dans son ensemble fonctionne bien.

Comment l'autorité d'audit opère-t-elle ?

La méthodologie de la CAIF s'inscrit dans la stratégie d'audit qu'elle a déposée en 2009 auprès de la Commission européenne et approuvée par cette dernière.

Des exigences-clés sont définies dans un document de la Commission européenne intitulé « Conseils pour une méthodologie commune permettant d'évaluer les systèmes de gestion et de contrôles dans les Etats membres (période de programmation 2007-2013) ».

Ces exigences-clés déterminent la mission de l'autorité d'audit en fonction de la ou des autorité(s) auditée(s). Cela constitue la base du programme d'audit de la CAIF.

Il existe des critères d'évaluation par exigence-clé. Des questions spécifiques sont développées par l'autorité d'audit afin de tirer des conclusions sur l'efficacité de ces critères d'évaluation.

En matière de résultats, pour tous ses audits, l'autorité d'audit attribue des cotes à chaque critère d'évaluation allant de 1 à 4. Leur signification est la suivante :

Cote 1 : Bon fonctionnement : seules des améliorations mineures sont nécessaires

Cote 2 : Fonctionnement correct : mais des améliorations sont nécessaires

Cote 3 : Fonctionnement partiel : des améliorations substantielles sont nécessaires

Cote 4 : Mauvais fonctionnement général

Des conclusions sont finalement dressées par exigence-clé, pour chaque autorité auditée, ainsi que de manière générale.

Le DCFS aussi est audité

Intéressons-nous aux audits systèmes qui ont porté sur les missions du DCFS, à savoir :

- les procédures de sélection et d'approbation des candidatures
- les procédures d'information des bénéficiaires
- le système informatisé – Euroges
- la procédure de contrôle de premier niveau sur pièces

Les procédures de sélection et d'approbation des candidatures ainsi que l'information des bénéficiaires ont été évalués selon les deux exigences-clés suivantes :

- « n°2 Procédures adaptées à la sélection des opérations » et
- « n°3 Information et stratégie adéquates pour fournir une orientation aux bénéficiaires ».

Le système mis en œuvre en matière de sélection et d'approbation des projets s'est avéré concluant et faisant preuve d'un bon fonctionnement (cote 1) par l'autorité d'audit, en ce sens qu'il tend à respecter les règles communautaires édictées et les procédures définies dans le descriptif de gestion et de contrôle du programme.

En ce qui concerne l'audit de la Direction de contrôle de premier niveau sur pièces, les exigences évaluées concernaient globalement l'adéquation des vérifications réalisées et les mesures préventives prises pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés.

Il a été constaté, par l'autorité d'audit, une bonne organisation de la DCPN, une série de bonnes pratiques notamment dans la mise en œuvre des contrôles généraux et une rapidité dans la transmission des informations demandées. Ces éléments positifs ont permis de conclure cet audit sur la cote maximale.

L'audit informatique lié à la base de données EUROGES avait pour but de « déterminer si l'application EUROGES répond aux exigences réglementaires européennes et obtenir une assurance raisonnable que les objectifs définis par la réglementation européenne sont respectés ». Deux exigences-clés ont été retenues et sont liées directement ou indirectement à l'existence, au fonctionnement et à la sécurité de l'application EUROGES. En termes de résultats, les procédures communiquées par EUROGES sont de bonne qualité, les contrôles intégrés à l'application fournissent un niveau d'assurance raisonnable sur l'intégrité des données. Cet audit s'est conclu par une cote de bon fonctionnement également.

Au final, ces audits, ces évaluations multiples, qui touchent tout le monde, sont à considérer comme des outils d'aide pour constamment s'améliorer, pour retoucher quelque peu les systèmes et procédures en place et pour toujours essayer d'atteindre l'excellence dans ce que l'on entreprend.

En outre, une appréciation positive des activités de l'Autorité de gestion est un gage supplémentaire pour les bénéficiaires du maintien des concours européens qui leur ont été accordés.

Post-2013 : la suite

En septembre 2011, nous vous proposons un état des lieux prévisionnel des Fonds structurels après 2013. Voyons ce qu'il en est 6 mois plus tard.

Comme annoncé, les propositions de règlements pour la prochaine période de programmation ont été déposées par la Commission européenne en octobre dernier. Faisons un petit tour des nouvelles mesures prises pour l'après-2013 des fonds structurels.

« Europe 2020 » : 5 objectifs à atteindre en 10 ans

Afin de s'aligner sur les objectifs de la stratégie « Europe 2020 », la politique de cohésion se fixe 5 objectifs pour les 10 années à venir. Ceux-ci vous sont présentés, ci-dessous, en termes d'objectifs nationaux pour la Belgique:

- ⇒ Le premier concerne l'emploi. La Belgique doit atteindre le taux de 1 emploi pour 73,2% de la population âgée de 20 à 64 ans.
- ⇒ L'investissement en Recherche et Développement et en innovation doit atteindre, pour les 10 prochaines années, 3% du PIB de l'UE.
- ⇒ En ce qui concerne la thématique du changement climatique et de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 15% par rapport à 1990, l'utilisation d'énergie provenant de ressources renouvelables devra se faire à hauteur de 13% et l'efficacité énergétique se verra augmentée à 9,8%.
- ⇒ L'éducation n'est pas oubliée. Le taux de décrochage scolaire devra diminuer de 9,5% et au moins 47% de la population âgée de 30 à 34 ans devra obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.
- ⇒ Enfin, le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale se verra diminué de 380.000 en Belgique.

Les régions en transition et les thématiques d'intervention

Comme largement expliqué en septembre 2011, une nouvelle catégorie de région a été développée pour la prochaine programmation des fonds structurels.

Pour la Wallonie, les *régions en transition* seraient les provinces de Hainaut, Namur, Liège et Luxembourg. Le Brabant wallon serait considéré comme une région plus développée.

Pour rappel, les documents de référence de la prochaine programmation seront :

- Le cadre stratégique commun : il traduit les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » en priorités d'investissement.
- Le contrat de partenariat : il est conclu entre chaque Etat membre et la Commission et identifie l'allocation des fonds et les objectifs thématiques poursuivis.
- Les programmes opérationnels comme pour 2007-2013.

Les onze thématiques possibles d'intervention ont été choisies en lien avec la stratégie « Europe 2020 » :

1. Recherche et innovation
2. TIC
3. Compétitivité des PME
4. Transition vers une économie à faibles émissions en CO2
5. Adaptation aux changements climatiques et prévention et gestion des risques
6. Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources

7. Transport durable et suppression des obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
8. Emploi et soutien de la mobilité de la main d'œuvre
9. Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
10. Education, compétences et formation tout au long de la vie
11. Capacités institutionnelles et efficacité de l'administration publique

80% des ressources totales du FEDER au niveau national seront allouées aux thématiques 1, 3 et 4. Au moins 20% des ressources totales du FEDER au niveau national seront alloués à l'objectif thématique lié à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Enfin, 5% du budget au moins devra être consacré au développement urbain durable.

Le développement de ces thématiques mais à quelles conditions ?

La Commission a défini trois types de conditionnalités :

- ex ante qui seront d'application avant le démarrage des programmes. Deux types de conditions ex ante sont prévus :
 - 7 conditions générales¹ qui existaient déjà de facto en 2007-2013
 - 23 conditions thématiques dans les 11 domaines² principaux retenus par la Commission. Ces conditions devront être respectées via la transposition et l'application de directives européennes.
- ex post qui auront un effet sur toute la durée de la programmation. Elles consisteront en actions incitatives pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- et macroéconomiques liées au respect des critères du pacte de stabilité³ et comprennent le non déficit public excessif (3% du PIB) et la prise en compte des recommandations de la Commission européenne.

Il s'agit de conditions particulièrement contraignantes qui pourraient entraîner une suspension voire un retrait des concours européens en cas de non respect.

Et au niveau timing ?

A suivre, la communication de la Commission sur le Cadre stratégique commun, la consultation publique sur ce dernier et finalement, en 2012 – 2013, l'accord sur le cadre financier pluriannuel et le nouveau paquet législatif et dans la foulée la négociation du contrat de partenariat.

Les programmes opérationnels devraient être adoptés fin 2013 et entrer en vigueur au début de 2014.

¹ La lutte contre la discrimination, l'égalité entre hommes et femmes, le handicap, les marchés publics, les aides d'Etat, l'environnement et les indicateurs de résultat.

² Cela concerne la recherche et le développement, l'objectif « Haut débit », la compétitivité des PME, la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂, l'objectif « changement climatique », la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources, la promotion du transport durable, l'objectif « emploi », l'objectif « éducation », l'objectif « lutte contre la pauvreté » et le renforcement des capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

³ Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) est un système fondé sur des règles et élaboré pour coordonner les politiques budgétaires nationales au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). Il a été établi afin de garantir des finances publiques saines, une exigence importante pour le bon fonctionnement de l'UEM. Le pacte est composé d'un volet préventif et d'un volet correctif.

(Source : http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/sgp/index_fr.htm)

ZOOM ARRIERE

3^{ème} séminaire du DCFS pour une « Région pour l'innovation »

« Les projets de recherche, de stimulation de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle cofinancés par le FEDER : moteurs de développement socio-économique de la Wallonie », vaste programme pour ce 3^{ème} séminaire organisé par le DCFS, s'est tenu le 5 octobre 2011 aux Moulins de Beez à Namur.

Près de 100 acteurs de la recherche, de la formation professionnelle et de l'animation économique nous ont fait l'honneur d'être présents lors de cette journée de débats et de tables-rondes constructifs.

L'accent est mis sur les synergies

Les synergies, tel est le contexte dans lequel s'est inscrit ce séminaire.

Thierry KIEKEN, Chef de Cabinet adjoint du Ministre-Président et Danielle SARLET, Secrétaire générale du Service public de Wallonie, ont axé leurs interventions sur les synergies et partenariats entre projets FEDER. L'un basant son discours sur les résultats obtenus grâce au cofinancement du FEDER et la volonté du Gouvernement wallon à ce sujet, l'autre passant en revue les 3 thèmes concernés sous l'angle du renforcement et du développement de la Wallonie.

Cette dernière intervention peut d'ailleurs être résumée par l'extrait ci-dessous :

« Les 3 thèmes que nous aborderons à l'occasion de ce séminaire sont cruciaux pour renforcer nos acquis et continuer à porter la croissance de la Wallonie. Il s'agit, pour rappel,

1. du développement de la recherche scientifique et de l'innovation et son financement,
2. du renforcement de la formation professionnelle,
3. du soutien à l'économie et à l'entrepreneuriat au sens large.

Tous trois représentent clairement le concept de triple-hélice qui permettra l'envol de la Wallonie vers le redéploiement socio-économique régional. Ces thématiques s'intègrent d'ailleurs parfaitement dans l'ambitieuse stratégie Europe 2020. »

Pour commencer : l'innovation dans nos entreprises wallonnes et les biotechnologies

La journée a été ponctuée de présentations d'outils d'innovation pour les PME wallonnes mais aussi de deux tables-rondes. La première portait sur les biotechnologies, la seconde sur les Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans un premier temps, Novallia, accélérateur d'innovation et de compétitivité pour les entreprises wallonnes, a été présenté par son Administrateur-délégué, Anne VEREECKE. En tant qu'outil aidant à l'innovation, Novallia s'inscrit pleinement dans l'objectif de l'Europe de créer « une Union pour l'innovation ». En ce sens, il facilite les conditions d'accès aux financements pour les PME innovantes par des prêts subordonnés, des soft loans⁴ permettant le recyclage de l'argent investi. Cet instrument a permis notamment à Neurotech de voir le jour. Cette spin-off de l'UCL, spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux implantables actifs pour le traitement de maladies d'origine neurologique, a reçu un prêt auprès de Novallia qui a permis d'assurer

⁴ Soft loans = prêts à taux réduits.

d'entamer et accélérer le processus de commercialisation à grande échelle et a servi de ligne de crédit pour le financement des stocks de production.

Sur la Wallonie, 86 projets ont été soutenus dans des secteurs variés tels que l'audiovisuel, l'industrie chimique, l'informatique, l'automobile et bien d'autres.

Les résultats globaux par programme opérationnel, nombre de projets, budget, emplois créés et secteurs concernés, vous sont présentés ci-dessous.

	Convergence	Compétitivité régionale et emploi
Nombre de projets	45 projets présentés dont 32 retenus	76 projets présentés dont 54 retenus
Utilisation du budget	Près de 8.500.000€	Près de 12.500.000€
Nombre d'équivalents temps plein sur 3 appels à projets	26,5 ETP créés	25,28 ETP créés
Secteurs concernés	Audiovisuel, informatique, industrie chimique, fabrication de pièces, fabrication de machines, automobile, alimentaire, biotech, commerce de gros, paramédical, papier, construction, commerce de détail	Industrie chimique, paramédical, fabrication de machines, électronique, informatique, fabrication de pièces, biotech, construction, alimentaire, automobile, commerce de détail, design, fabrication de meubles, publicité, énergies renouvelables



Une première table-ronde s'est concentrée sur ce que les biotechnologies et les sciences du vivant apportent à la Wallonie. Catherine SADZOT, Coordinatrice générale du GiGA, Laurent CORBESIER, Coordonnateur Forem et Marc VANDER KELEN, Représentant d'Accord-Wallonie, ont parfaitement joué leur rôle. Ils ont eu la possibilité de présenter brièvement leurs portefeuilles de projets FEDER. L'importance des synergies entre mesures du FEDER et entre projets a été soulignée. Ces partenariats sont facilités par la proximité géographique et par le travail électronique (échange par courriels, newsletters...). Par exemple, le centre de formation en Biotechnologies Forem-GiGA implanté sur le site du GiGA permet la formation d'un personnel qualifié en biotech, personnel qui pourra profiter de l'expérience du GiGA dans ce secteur. De plus, vu que les biotech évoluent constamment, les chercheurs du GiGA apportent inévitablement une

plus-value au centre de formation. Le but de ces synergies et de l'apport de fonds tel que le FEDER est d'atteindre un véritable rayonnement international.

Le débat a également porté sur l'apport du FEDER dans ces sciences du vivant, de l'intérêt du secteur entrepreneurial pour les biotech et donc de l'éventuel transfert des résultats des centres de recherche vers le monde de l'entreprise.

Le souhait de l'Europe d'aller vers une « Union pour l'innovation » montre qu'il y a une réelle volonté d'augmenter les mises en réseau au niveau de la recherche. Ce n'est pas gagné d'avance mais cela évolue pas à pas.

Les biotechnologies font partie d'un secteur porteur en matière d'emplois. Mais elles demandent un certain niveau de formation et de qualifications. C'est pourquoi le rôle des centres de compétence est primordial. Leur taux d'insertion atteint d'ailleurs 80%.

Quant au futur des biotechnologies, un défi de deux ordres devra être mené : le défi de l'interaction entre recherche et entreprises et le besoin de recherche fondamentale et le défi des moyens (matériels et humains) mis à disposition.

Dans un second temps : l'Intelligence stratégique, un lunch et de la stimulation technologique

Vincent BOVY, Directeur de l'Agence de Stimulation économique, a enchaîné sur la présentation du dispositif d'Intelligence Stratégique (IS) de l'ASE, en tant qu'enjeu essentiel pour les PME mais aussi pour tous les acteurs publics.

Il a défini l'IS comme des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution de l'information disponible sur des sources dites ouvertes c'est-à-dire accessibles légalement dont la finalité visée est d'éclairer et d'accompagner les décisions stratégiques des acteurs économiques. Ses publics-cibles sont essentiellement les entreprises, les acteurs privés et les étudiants et l'objectif pour eux est la définition d'une méthodologie adaptée à leurs besoins et la mise en place du dispositif IS. Les enjeux du dispositif en Wallonie sont la sensibilisation en essayant de convaincre les opérateurs et d'intégrer l'approche en animation économique, la formation pour garantir la cohérence du concept, l'accompagnement en assurant un référencement des compétences « métier » et la validation des compétences et le réseautage en organisant des événements, des rencontres, en maintenant une dynamique forte à travers les opérateurs.

En bref et en chiffres, l'IS c'est...

27 collaborateurs formés chez les opérateurs spécialisés de Wallonie (BEP, CCIH et SPI+), 968 entreprises sensibilisées, 150 entreprises formées et 100 entreprises accompagnées.

Au terme d'une enquête réalisée auprès d'entreprises ayant suivi le dispositif, 89% des entreprises concernées ont vu leurs attentes rencontrées, 80% des répondants ont ou vont réaliser des changements suite au dispositif. Ce pourcentage atteint 92% pour les entreprises ayant bénéficié de l'accompagnement individuel.

Après un lunch permettant à tous de « networker », Véronique CABIAUX, Directrice de l'Agence de Stimulation technologique a dressé le portrait de l'innovation lié à la connaissance. Elle a défini ce qu'est l'innovation, a tracé le schéma du processus d'innovation et a abordé la question de l'intelligence collective. Véronique CABIAUX ne pouvait oublier les Chèques technologiques, leur contexte, le portail innovons.be, leur mécanisme, les modalités financières et les statistiques qui y sont liées.

Du lancement des chèques technologiques en décembre 2008 jusqu'au 31 août 2011, le nombre total de dossiers recevables est de 665, 385 entreprises différentes en bénéficient, 9.733 chèques ont été octroyés et la valeur totale des chèques s'élève à 4.866.500€.

Et pour finir : les TIC et une dimension européenne



La seconde table-ronde de la journée a abordé le thème des Technologies de l'Information et de la Communication et ce qu'elles apportent à notre région. Les trois thèmes du séminaire étaient à nouveau bien représentés : Simon ALEXANDRE, Directeur du CETIC, Pascal KEISER, Directeur de Technocité et Serge GILLET, Chef du Service TIC de l'IGRETEC.

Après un bref exposé de leurs projets FEDER, le débat a souligné l'importance du secteur TIC en Wallonie. Selon Agoria⁵, ce secteur est créateur d'entreprises et d'emplois pour un investissement moindre et un développement rapide vers l'international. En matière de TIC, le retard qu'a connu la Wallonie a été résorbé grâce à des opportunités qui lui ont permis d'être le plus à la pointe possible. Le facteur frein des TIC est leur évolution rapide. Cela implique une remise en question constante en matière de formation continue et de développement économique. En ce qui concerne les entreprises, les demandes de services spécifiques à l'entreprise, sur sa gestion quotidienne, sont en pleine augmentation.

Quant à l'avenir des TIC en Wallonie, en fonction de la volonté politique et économique, des résultats probants pourraient apparaître dans 10 ans. Mais il s'agit là d'une vraie volonté stratégique. L'idéal serait de créer un écosystème autour des TIC permettant de répondre rapidement en termes d'infrastructures et de formation. Cet écosystème permettrait de suivre les vagues de développement technologique. S'insérer dans une logique de « clustering », allier formation, recherche et développement économique seront deux facteurs essentiels pour le futur de ce secteur d'activités.

La dimension européenne n'a pas été en reste. Christian SAUBLENS, Directeur d'EURADA (Association européenne des Agences de développement) a clôturé le séminaire en prenant du recul par rapport aux débats. Il a signalé l'importance que représente le FEDER pour les régions d'Europe. Ces dernières ne seraient pas aussi avancées sans les fonds structurels. Mais il a également appuyé son intervention sur l'utilisation adéquate de ce type d'aides dans une perspective territoriale et avec une plus grande implication au niveau de l'innovation.

Finalement, Monsieur SAUBLENS conseille aux porteurs de projets de se concentrer sur l'excellence avec une bonne exploitation des résultats de la recherche. Tel serait son leitmotiv !

⁵ Agoria est la fédération de l'industrie technologique.

Ce séminaire se voulait être l'occasion de créer un réseau entre acteurs de secteurs qui ne se côtoient pas d'ordinaire, d'aborder les résultats réalisés par le FEDER et de prouver que « ça bouge en Wallonie » !



Pari réussi !

D'autres rencontres, d'autres synergies à découvrir en 2012... Le rendez-vous est pris avec vous !

Un peu d'humour...

Le DCFS tient encore à remercier son caricaturiste, Pad'R, pour ses illustrations humoristiques toujours appréciées du public. Il parvient, à tous les coups, à s'adapter, d'un coup de crayon noir ou de couleur, aux thèmes du jour, à trouver le point sensible des intervenants, sans jamais tomber dans le vexatoire. Encore merci pour ces beaux moments de rire et de détente !

L'information continue...

D'un seul clic, visionnez les exposés des différents intervenants.

Pour plus d'informations sur le séminaire du 05/10/11 ou sur les événements à venir organisés par le DCFS, Etienne SERMON (081/32.13.73 ou etienne.sermon@spw.wallonie.be) reste à votre disposition.

N'hésitez pas également à partager vos idées de thèmes d'événements via l'adresse mail animeval.dcf@spw.wallonie.be.

ARRET SUR IMAGE

Une toiture solaire pour la Ville de Mouscron



240 panneaux photovoltaïques ont été installés sur le nouveau site des services techniques communaux mouscronnois, le « Malgré tout », afin de l'alimenter en électricité.

Encore une belle réalisation rendue possible grâce au FEDER et la Wallonie pour le projet « Etude de faisabilité et implantation pédagogique de capteurs thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments communaux » d'un montant cofinancé de 673.000€.

Inscrite depuis plusieurs années dans une logique de développement durable et d'énergie verte en adhérant à l'Agenda 21⁶, qui fixe un programme d'actions durables à l'échelle locale pour le 21^{ème} siècle, la Ville de Mouscron a fait le pari d'équiper des bâtiments communaux de capteurs thermiques et photovoltaïques.

Disposant sur son territoire d'une Centrale Biomasse, d'éoliennes et sensible à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux, il lui restait donc un secteur de production d'énergie verte à explorer à savoir l'énergie solaire.

L'objectif de 750 m² de panneaux photovoltaïques prévu à l'horizon 2015 est déjà largement atteint sur plusieurs bâtiments communaux tels que des écoles, une crèche, un hall sportif et des ateliers communaux. Sur les 1000 m² prévus dans le projet, il reste 250 m² de capteurs thermiques à poser.

La spécificité du projet réside dans la pose de panneaux et la mise en place d'un système de monitoring des données de performance des installations. Ce système permet de diffuser des informations sur la consommation et les économies d'énergie dans le but de sensibiliser le citoyen.

⁶ L'Agenda 21 est un plan d'actions pris de manière globale, nationale et locale par les Nations Unies, les Gouvernements et les groupements importants qui font de l'impact de l'homme sur l'environnement leur domaine de prédilection. (Source : <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/>)

A l'aube de la prochaine programmation pour laquelle l'objectif de réduction des émissions en CO2 constitue un objectif majeur, la Ville de Mouscron est un précurseur.

« Des news du DCFS »

Un nouveau canal d'information : Info-Feder Flash

Pour aller « toujours plus haut » et toujours plus loin dans l'information, nous vous proposons depuis décembre 2011 un Info-Feder Flash. Dès que l'information le nécessite, quelques lignes d'Info-Feder Flash vous seront transmises par la même voie que notre webzine semestriel.



Et comme vos idées nous intéressent, nous allons tenter de cerner un peu mieux vos attentes informatives dans le domaine du FEDER. Un sondage éclair (anonyme et confidentiel) est accessible sur <http://europe.wallonie.be/?q=sondage-info-feder>. Il ne prendra que quelques minutes de votre précieux temps.

A la découverte des « talents de demain »

Les 5 et 6 mai 2012, « les talents de demain » wallons seront mis en lumière à l'occasion du week-end de l'Europe et ce, dans le cadre de la campagne de communication « Toujours plus haut ». Des centres de recherche, des centres de compétence mais aussi des entreprises ouvriront leurs portes au grand public pour lui faire découvrir le talent qu'ils ont pu développer avec l'aide de l'Union européenne et de la Wallonie.

Pour la troisième année consécutive, les porteurs de projets FEDER ont une réelle opportunité de mettre en évidence leurs actions. Il s'agit une nouvelle fois de montrer aux citoyens l'impact de ces projets sur l'avenir. Les projets ciblés en 2012 sont ceux inscrits dans les axes 1 « Création d'entreprises et d'emplois » et 2 « Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche ».

A vos agendas pour vous aussi découvrir les talents de demain. Nous ne manquerons pas de vous informer du programme définitif.